



BULLETIN N°2: OBSERVATION DES ECOULEMENTS DES COURS D'EAU EN ETE

EDITION OCTOBRE 2016 - DONNEES 2013

Chaque été, de nombreuses rivières voient leur niveau d'eau baisser, parfois jusqu'à l'assèchement complet (dit « assec »). Ces étiages naturels sont souvent accentués par l'utilisation de la ressource en eau à une période où celle-ci est plus rare : alimentation en eau potable, irrigation, arrosage des jardins publics, etc.

La surveillance de l'écoulement des cours d'eau en été est nécessaire, à la fois pour comprendre leur fonctionnement, et plus particulièrement les étiages, mais également pour réguler les usages de l'eau et limiter les impacts sur les milieux aquatiques. En effet, le déficit hydrique risque notamment d'entraîner: l'asséchement des linéaires, la rupture de la continuité écologique des milieux, l'élévation de la température de l'eau, la modification de la qualité physico-chimique de l'eau, la modification de la végétation..., l'ensemble impactant la faune et la flore aquatiques.

Créé par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), l'**Observatoire national des étiages (Onde)** répond ainsi à un double objectif : disposer de connaissances stables sur les étiages estivaux, et aider à la gestion des situations de sécheresse. Le dispositif, harmonisé sur l'ensemble du territoire métropolitain et pérenne au niveau national², permet de recueillir des données d'observation visuelle sur l'état d'écoulement des cours d'eau, en particulier sur la période estivale.

Le bulletin annuel a pour vocation de présenter l'état de la situation estivale de l'écoulement des cours d'eau d'une année basée sur les observations réalisées par les agents de l'Onema. Ce bulletin présente les résultats 2013, sur la base d'une extraction des données effectuée en juin 2016.

SOMMAIRE

1)	LE RESEAU D'OBSERVATION	.3
,	LES OBSERVATIONS EN 2013	
,	LES SUIVIS USUELS EN 2013	
,	E METHODOLOGIQUE	
	R EN SAVOIR PLUS	

¹ NOWAK C. & MICHON J., Onde, un dispositif pour surveiller et comprendre l'assèchement des cours d'eau en été, Onema, 2016

² Par son inscription dans la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse.

NOTE DE LECTURE

Onde constitue une source nationale de données sur les observations d'écoulement des cours d'eau en été. Mais il convient de prendre conscience du périmètre précis du protocole, de manière à mieux comprendre les données recueillies :

- deux types de suivis sont mis en œuvre sur le terrain, le suivi usuel et le suivi complémentaire. Le suivi complémentaire étant déclenché ponctuellement sur certains territoires et à des périodes potentiellement différentes, seules les observations du suivi usuel sont prises en compte pour rendre compte de la situation nationale annuelle;
- la période étudiée pour présenter la situation nationale couvre les mois de mai à septembre, pendant lesquels est assuré le suivi usuel avec des observations régulières sur l'ensemble du seul territoire métropolitain;
- il n'existe pas de station d'observation dans les départements de la ville de Paris (75), de Seine-Saint-Denis (93) et des Hauts-de-Seine (92), très majoritairement urbains. Pour la même raison, les départements de la région parisienne (94, 95, 91, 78) présentent seulement 2 à 11 stations. La Charente-Maritime et la Vienne sont également des cas particuliers (respectivement 113 et 130 stations) : ces territoires avaient largement investi dans ce type d'observation historiquement (au travers de la mise en place de réseaux locaux³ d'observation des assecs) ;
- l'écoulement des cours d'eau est apprécié exclusivement visuellement, aucune mesure n'est réalisée.

Exceptionnellement, aucune observation n'a pu être réalisée dans les départements du Calvados et des Pyrénées-Orientales lors de la campagne usuelle de fin mai 2013. Même exception pour l'Essonne et le Val-de-Marne lors de la campagne usuelle de fin juin 2013, mais également pour la Manche et la Vendée lors de la campagne usuelle de fin août 2013, ainsi que la Corse-du-Sud, la Haute-Corse, l'Eure, le Finistère, la Loire-Atlantique, l'Oise et le Haut-Rhin lors de la campagne usuelle de fin septembre 2013.

Enfin, le bulletin vise une présentation factuelle des données d'observation stockées dans Onde. Il n'a pas vocation à mettre en relation ces données avec d'autres, comme par exemple les conditions pluviométriques, les prélèvements quantitatifs sur la ressource, les débits des cours d'eau, les relations avec les eaux souterraines.

RESUME

En 2013, les services de l'Onema ont parcouru 93 départements pour réaliser 17 988 observations d'écoulement (tous suivis confondus) sur 3 270 stations.

Parmi les 15 928 observations réalisées dans le cadre du suivi usuel mené de fin mai à fin septembre, des assecs ont été observés dans 72 départements, dont 2 avec une part d'observations en assec supérieure à 12%. La période la plus critique est celle de fin août avec 7% de stations en assec et 6% en rupture d'écoulement. La situation a été plus difficile dans le Sud (Gard, Hérault, Aveyron, Ariège), l'Ouest (Morbihan, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Charente-Maritime), le Loiret et les Ardennes.

2

³ Réseau d'observation de crise des assecs (Roca) et Réseau départemental d'observation des écoulements (RDOE).

1) Le réseau d'observation

Le réseau d'observation des écoulements est réparti sur l'ensemble du territoire. Les stations sont principalement positionnées sur les têtes de bassin versant des cours d'eau, secteurs peu suivis par les dispositifs existants⁴, de manière à compléter les connaissances sur le fonctionnement hydrologique de ces milieux. L'objectif est de suivre les phénomènes d'étiages estivaux, qu'ils soient naturels ou amplifiés par des activités humaines.

Le réseau d'observation permet deux types de suivi :

- le suivi « **usuel** », qui doit assurer une connaissance stable dans le temps. Le protocole mis en œuvre est homogène sur l'ensemble du territoire et régulier, réalisé mensuellement entre mai et septembre, au plus près du 25 de chaque mois (à plus ou moins 2 jours) ;
- le suivi « complémentaire », qui doit contribuer à une meilleure gestion des situations jugées sensibles. Son activation peut ainsi être déclenchée à tout moment de l'année, sur l'ensemble du réseau départemental ou sur des territoires spécifiques, et à une fréquence laissée à l'appréciation des acteurs locaux (le maximal peut être hebdomadaire au pire de la crise).

En 2013, le nombre de stations ayant fait l'objet d'au moins une observation dans l'année était de **3 270**. Sur les **93 départements** disposant de stations, cela représente en moyenne 35 stations par département.

2) Les observations en 2013

Les observations sont réalisées par les agents de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), qui se rendent sur la station pour apprécier visuellement l'état de l'écoulement. Ce dernier est apprécié selon trois modalités :

- « écoulement visible » : de l'eau s'écoule et de façon continue ;
- « écoulement non visible » : de l'eau est présente, par exemple sous forme de flaques, mais aucun courant n'est visible ;
- « assec » : l'eau est absente, évaporée ou infiltrée.

Une modalité « **observation impossible** » permet par ailleurs d'indiquer que l'observateur n'a pas pu réaliser d'observation lors de son déplacement sur la station en raison de conditions exceptionnelles (accessibilité à la station par exemple).

En 2013, **17 988** observations ont été réalisées : 15 928 pour le suivi usuel et 2 060 pour le suivi complémentaire. Cela représente une moyenne de 6 observations par station et 193 observations par département.

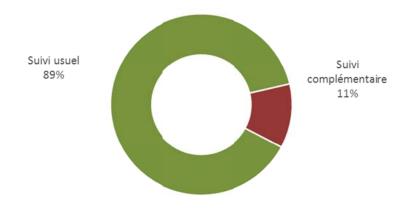


Figure 1 : Répartition des observations par type de suivi

⁴ Tels que le suivi des débits des cours d'eau (base HYDRO) ou des eaux souterraines (base ADES).

3) Les suivis usuels en 2013

Les suivis complémentaires n'étant pas systématiques, déclenchés ponctuellement selon la gravité de la situation, seules les observations des suivis usuels permettent de donner une photographie nationale de l'année écoulée. Les informations présentées ci-après ne comprennent donc que les suivis usuels.

De fin mai à fin septembre 2013, des assecs ont été observés sur 72 départements. Les plus fréquemment concernés, par rapport au nombre d'observations réalisées, sont le Gard (15%), l'Hérault (15%), le Morbihan (11%), le Loiret (11%), le Maine-et-Loire (9%). Aucune observation d'assec n'est signalée dans 21 départements : Aube, Cantal, Corrèze, Doubs, Essonne, Finistère, Gers, Haute-Savoie, Haute-Vienne, Indre, Landes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Puy-de-Dôme, Savoie, Seine-Maritime, Somme, Tarn-et-Garonne, Territoire de Belfort, Val-de-Marne, Vosges.

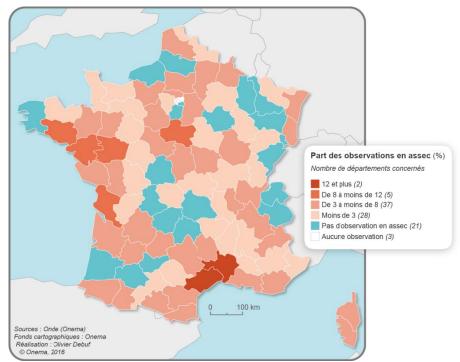


Figure 2 : Part des observations en assec par département en 2013

Si quelques assecs sont observés fin mai et fin juin, ils augmentent fin juillet et surtout fin août, où 7% des observations sont en assec et 6% en rupture d'écoulement. Fin septembre, la situation est semblable à celle du mois précédent.

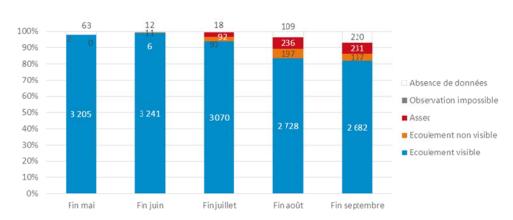
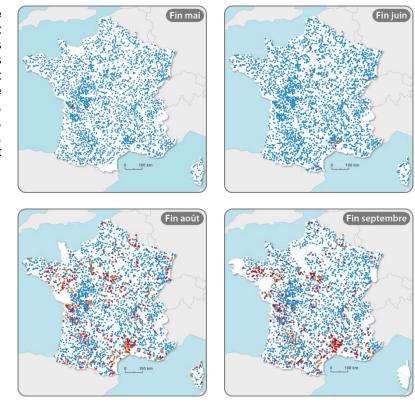


Figure 3 : Evolutions des modalités d'observation d'écoulement entre fin mai et fin septembre 2013 sur l'ensemble des stations observées

Si les assecs et rupture d'écoulement sont rares et épars fin mai et fin juin, ils deviennent un peu plus nombreux fin juillet, mais surtout fin août et fin septembre dans le Sud (Gard, Hérault, Aveyron, Ariège), l'Ouest (Morbihan, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Charente Maritime), le Loiret et les Ardennes.

Fin juillet



Note méthodologique

Dans ce document, les données chiffrées proviennent exclusivement de l'observatoire national des étiages (<u>Onde</u>), à partir d'une extraction de la base effectuée en juin 2016. Opérationnel depuis 2012, l'observatoire stocke les observations réalisées visuellement par les agents de l'Office national de l'eau et des milieux aquatique (Onema).

Les résultats présentés sont établis au plan national et concernent uniquement la métropole. Une réflexion spécifique serait à mener pour adapter le dispositif à l'outre-mer, où les conditions hydrologiques sont différentes.

Pour en savoir plus

Les données d'observation des écoulements sont consultables et téléchargeables sur le site www.onde.eaufrance.fr, piloté et animé par l'Onema.

Outre au *bulletin annuel d'observation des écoulements* (ici présenté), ces données contribuent, chaque mois pendant la période de suivi usuel (mai à septembre), aux *bulletins de situation hydrologique*, réalisés pour chaque région, chaque grand bassin versant et au niveau national, et sont consultables sur www.eaufrance.fr/docs/bsh.

Directeur de publication : Paul Michelet, directeur général de l'Onema

Auteurs: Céline Nowak (Onema), Janik Michon (Onema)

Contributeurs: Olivier Debuf (Onema), Audrey Bornancin-Plantier (OIEau), Nicolas Dhuygelaere (OIEau), Katell Petit (OIEau)







